les loulous woof

Dog sitter

Conditions générales de prestations de service : Visites à domicile et balade pour animaux de compagnie.

(Mise à jour le 28/10/2026)

Les présentes conditions générales ont pour objectif de déterminer les droits et obligations de l'entreprise Les loulous woof et de la personne physique ou morale bénéficiant des services : le propriétaire de l'animal ou des animaux. Ces conditions générales sont considérées comme lu et acceptées à la signature du contrat de prestation. Ces conditions pourront être modifiées à tout moment, les mises à jour des conditions seront transmises par mail en cas de modifications importantes concernant l'intégralité des clients Les loulous woof et pourront être acceptées par mail sans renouvellement de contrat par la mention « lu et approuvée ». Le propriétaire pourra également refuser les nouvelles conditions, dans ce cas, Les loulous woof pourra mettre fin au précédent contrat sans préavis.

1. Service de visite à domicile et balade

Les visites à domicile et les balades sont destinées aux chiens. Les loulous woof se rend au domicile du propriétaire une à plusieurs fois par semaine pour s'occuper de l'animal ou des animaux. L'organisation de la prestation devra être adaptée à l'animal en accord avec le propriétaire. Une visite peut durer de 30 minutes à 1h00 ou plus selon les besoins de l'animal, les balades de 20 minutes à 2h00 maximum. Les services proposés pour l'animal ou les animaux peuvent être divers : Nourrissage, sorties dans le jardin pour les besoins, promenades à proximité du domicile ou dans un rayon de 65 kilomètres ou plus, jeux éducatifs, dépenses mentales ou physiques, rencontres congénères, balades collectives lorsqu'un même foyer possède plusieurs chiens, toilettage, soins...

2. Engagements réciproques des parties

2.1 Engagement Les loulous woof

- Respecter la Déclaration Universelle des Droits de l'Animal et fournir une prestation de qualité visant le bien-être, la santé et la sécurité de l'animal.
- Se conformer aux restrictions du propriétaire, dans le respect des normes de sécurité et du bien-être de l'animal.
- Respecter l'anonymat des propriétaires et garder confidentielles leurs coordonnées et toute information relative à leur vie privée.

- Ne confier à aucune autre personne étrangère à l'entreprise Les loulous woof les clés du domicile du propriétaire sans l'autorisation du propriétaire.
- Ne faire entrer au domicile du propriétaire aucune personne étrangère à l'entreprise Les loulous woof sans l'autorisation du propriétaire.
- Au domicile du propriétaire, ne circuler que dans les seules pièces et accès autorisés par le propriétaire.
- Avertir le propriétaire aussitôt qu'un animal vient à tomber malade ou se blesser durant une prestation et mettre en œuvre toutes les mesures d'urgence afin de préserver la santé de l'animal en le conduisant chez son vétérinaire habituel ou tout autre vétérinaire si celui-ci n'est pas disponible.
- Libérer le domicile du propriétaire à la date ou l'heure inscrite dans le contrat de prestation.

2.2 Engagement du propriétaire

- Le propriétaire s'engage à autoriser Les loulous woof à conduire l'animal chez un autre vétérinaire que celui indiqué dans le contrat de prestation si besoin.
- Le propriétaire s'engage à donner tous pouvoirs à Les loulous woof pour prendre toutes les mesures d'urgence, dans l'intérêt vital de l'animal, y compris sans information préalable lorsque le propriétaire, le contact supplémentaire ou son vétérinaire habituel ne sont pas joignables.
- Le propriétaire s'engage à rembourser dès son retour les éventuels frais engagés par Les loulous woof (vétérinaire, pharmacie, déplacement) sur présentation de factures.
- Le propriétaire s'engage à respecter les délais de paiement.

3. Déroulement d'une prestation

3.1 Première rencontre / pré-visite

La première rencontre / pré-visite dure environ 1h00 et s'effectue au domicile du propriétaire en présence de l'animal ou des animaux concerné(s) et du propriétaire. Cette première rencontre est obligatoire avant toute réservation, elle permet :

- Un premier contact avec l'animal ou les animaux.
- La prise d'information concernant les animaux, le propriétaire et la maison.
- D'effectuer une promenade teste avec l'animal ou les animaux si besoin.
- De présenter les Conditions Générales de prestation de Service.
- De fixer un tarif définitif en fonction de la prestation et ses détails.
- La signature du contrat de prestation.
- De procéder au paiement, total de la prestation selon les modalités indiquées dans le paragraphe concerné.
- La remise du double des clés et/ou du code d'accès du domicile.

Au terme de cette première rencontre, les présentes Conditions Générales de Prestations de Service seront envoyées par mail au propriétaire ainsi que le contrat de prestation (signé ou à signer)

Cette première rencontre est offerte par Les loulous woof.

Si d'autres déplacements supplémentaires sont demandés par le propriétaire pour l'un des points cités ci-dessus pour la même prestation, des frais de déplacement pourront alors être facturés, soit 5€ par déplacement, ces frais seront inscrits sur la facture de la prochaine prestation.

3.2 Réservation.

- Aucune réservation ne sera prise en compte sans la signature du contrat de prestation.
- En cas de contrat longue durée + paiement mensuel, les réservations de visites et de balade se font par écrit par mail lesloulouswoof@gmail.com , le mois précédent pour le mois suivant. Le récapitulatif de prestation sera inscrit sur la facture envoyée une semaine avant la fin du mois selon les modalités prévues.

3.3 Prestation

Les loulous woof se rend au domicile du propriétaire, en suivant les instructions indiquées dans le contrat.

Les créneaux horaires de visites et de balade peuvent varier selon l'animal et ses besoins.

- De 9h00 début de la première visite de la journée jusqu'à 19h00 début de la dernière visite de la journée.
- Les créneaux horaires sont la matinée de 9h00 à 12h30 et l'après-midi de 13h30 à 19h00. Le créneau horaire de 12h30 à 13h30 peut être réservable.
- Des créneaux horaires peuvent être indisponibles selon les réservations déjà prises en compte, l'horaire d'une visite peut être modifié à tout moment avec l'accord du propriétaire.

Les différents services qui peuvent être compris dans la prestation « visite à domicile » sont :

- Le nourrissage et le renouvellement de l'eau (alimentation à la charge du propriétaire)
- Nettoyage des éventuelles accidents (casse ou malpropreté)
- Soins tel que le brossage, le nettoyage des yeux et des oreilles (sur demande)
- Activités éducatives, jeux, occupations, dépenses mentale etc... (en fonction de l'animal)

- Envoi d’un sms au propriétaire en fin de visite ou fin de journée avec photos et/ou vidéos.

Les différents services qui peuvent être compris dans la prestation « balade » sont :

- Balade à proximité du domicile
- Balade en forêt, parc, champs… (minimum 1heure de balade)
- Parc à chien (seulement avec l’accord du propriétaire)

Toutefois, Les loulous woof ne se substitue ni à une entreprise de nettoyage ni à une entreprise de protection de l’habitation.

Pour toute demande particulière ne figurant pas dans les Conditions Générales de prestation de Service, des frais supplémentaires peuvent être facturés.

3.4 Fin de prestation

La prestation s’achève par la dernière visite effectuée au domicile du propriétaire et/ou la balade, à la date indiquée sur le contrat de prestation ou sur le devis en cas de contrat longue durée. Les loulous woof restitue les clés en main propre ou dans la boite aux lettres du propriétaire avec l’envoie d’un sms. Le mode de restitution des clés sera effectué selon les modalités prévues dans le contrat dans la partie « remise et restitution des clés ».

Les loulous woof peut éventuellement garder un double des clés en cas de prestation régulière avec l’accord du propriétaire.

4. Clés du domicile

4.1 Remise des clés

La remise des clés intervient normalement durant la première rencontre, dans ce cas, ce déplacement est offert par Les loulous woof.

Dans le cas où un second déplacement est nécessaire, il pourra être facturé. (5€ par déplacement)

4.2 Restitution des clés

La restitution des clés est effectuée à la fin de la dernière prestation, non facturée si remise en boite aux lettres avec l’envoie d’un SMS de confirmation.
Les loulous woof décline toute responsabilité en cas de disparition / vol de clé dans la boite aux lettres du propriétaire.

Dans le cas d’une remise en main propre qui occasionne un déplacement supplémentaire, ce déplacement pourra être facturé. (5€ par déplacement)

4.3 Doubles de clés

Les loulous woof demande qu'un double des clés soit disponible à proximité (voisin par exemple).

Si aucun double n'est disponible en cas de perte de clés ou de « porte claquée », l'intervention d'un serrurier, l'ouverture de la porte et/ou remplacement de la serrure seront à la charge du propriétaire de l'animal ou des animaux.

5. Obligations pour la prise en charge de l'animal ou des animaux

5.1 Pour la prise en charge de l'animal ou des animaux

Le propriétaire s'engage à mettre à disposition en quantité suffisante pour toute la durée de la prestation :

- La nourriture habituelle de l'animal en cas de nourrissage.
- Si besoin, les accessoires et produits d'entretien habituellement nécessaire pour l'animal : brosse, produits d'hygiène, lingettes etc.
- Les jouets et friandises habituels de l'animal.
- Le matériel de promenade.
- Une ou deux serviettes pour essuyer l'animal en cas de promenade ou sortie salissante/pluvieuse.

5.2 Santé de l'animal

- Le propriétaire doit obligatoirement signaler tout problème de santé concernant l'animal ou les animaux, avant le début de la prestation.
- Les vaccins ne sont pas obligatoires pour les visites à domicile. Le propriétaire s'engage à informer Les loulous woof de la mise à jour ou non des vaccins. Les loulous woof prend en charge uniquement les animaux à jour dans leurs vaccins.
- L'identification de l'animal n'est pas obligatoire pour les visites à domicile, toutefois elle est fortement recommandée. Les loulous woof rappelle que la loi oblige l'identification du chien selon l'article R215-15 et l'article L212-10 du Code rural et de la pêche maritime. Les loulous woof prend en charge uniquement les animaux identifiés.

5.3 Si la prestation dépasse la durée initialement prévue, des frais supplémentaires seront alors facturés. Le propriétaire donnerait également tous pouvoirs à Les loulous woof pour faire les achats nécessaires au bon déroulement de la prestation. Les frais engendrés seront intégralement remboursés par le propriétaire dès son retour (produits achetés + frais de déplacement) sur présentation de justificatif.

6. Transport

Les loulous woof a la possibilité de transporter l'animal ou les animaux avec son véhicule personnel, dans un rayon inférieur, égal ou supérieur à 65kms. Avec l'accord du propriétaire, Les loulous woof peut se déplacer avec l'animal ou les animaux dans tout autre lieu de promenade de son choix pour les balades de minimum 1h00. Pour cela, le propriétaire devra cocher la case prévue à cet effet dans la partie « autorisations » du contrat de prestation.

7. Contact

Le propriétaire souhaitant bénéficier d'une prestation peut en faire la demande par mail lesloulouswoof@gmail.com. Les appels sont réservés aux entretiens qui précède la pré-visite.

8. Droit de rétractation

Le propriétaire dispose d'un délai de 14 jours à compter de l'acceptation de la souscription à une offre d'abonnement et/ou de la validation d'une commande pour exercer son droit de rétractation (textes applicables en vigueur du Code de la Consommation). La notification de rétractation devra être faite par courrier adressé à Les loulous woof à l'adresse suivante : 110 rue de Fontenay, 94300 Vincennes ; ou par mail lesloulouswoof@gmail.com. Toutefois, le droit de rétractation est exclu en cas de fourniture d'une prestation de services dont l'exécution a commencé, avec l'accord du consommateur, avant la fin du délai de rétractation de 14 jours.

9. Tarifs, facturation et paiement

9.1 Tarifs et facturation

Les loulous woof se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment.

Par son statut d'auto-entrepreneur, la TVA n'est pas applicable selon l'article 293-B du CGI.

Un seul type de tarification disponible pour les trois prestations proposer : « Visite à domicile », « Balade » et « Visite et balade » tarification à la semaine.

9.2 Tarifs pour la prestation « Visite à domicile »

Les tarifs sont le nombre de visite à domicile par semaine.

- 30 minutes : 15€ pour 1 visite | 20€ pour 2 visites | 25€ pour 3 visites | 29€ pour 4 visites.
- 1 heure : 20€ pour 1 visite | 25€ pour 2 visites | 30€ pour 3 visites | 34€ pour 4 visites.

Pour toute prestation au-delà de 10kms de Corbeil-Essonnes ainsi que pendant les jours fériés, un supplément de 15% par visite sera appliqué.

Les loulous woof se réserve le droit de refuser une prestation au-delà de 10kms de Corbeil-Essonnes.

Aucun frais supplémentaire si la prestation concerne plusieurs animaux, la durée de la visite devra être adaptée en conséquence.

En cas de frais de déplacement supplémentaire Les loulous woof appliquera un supplément de 15%.

En cas d'augmentation soudaine et temporaire du carburant, Les loulous woof pourra ajouter une taxe supplémentaire exceptionnelle en fonction de l'augmentation et du secteur d'intervention.

9.3 Tarifs pour la prestation « Balade »

Les tarifs sont le nombre de balade par semaine.

- 20 minutes : 12€ pour 1 balade | 20€ pour 2 balades |28€ pour 3 balades | 35€ pour 4 balades.
- 40 minutes : 20€ pour 1 balade | 30€ pour 2 balades | 40€ pour 3 balades | 50€ pour 4 balades.
- 1 heure : 25€ pour 1 balade | 37€ pour 2 balades | 49€ pour 3 balades | 60€ pour 4 balades.
- 1 heure 30 : 35€ pour 1 balade | 49€ pour 2 balades | 63€ pour 3 balades | 75€ pour 4 balades.
- 2 heures : 40€ pour 1 balade | 58€ pour 2 balades | 76€ pour 3 balades | 90€ pour 4 balades.

Pour toute prestation au-delà de 10kms de Corbeil-Essonnes ainsi que pendant les jours fériés, un supplément de 15% par balade sera appliqué.

Les loulous woof se réserve le droit de refuser une prestation au-delà de 10kms de Corbeil-Essonnes.

Aucun frais supplémentaire si la prestation concerne plusieurs animaux, la durée de la balade devra être adaptée en conséquence.

En cas de frais de déplacement supplémentaire Les loulous woof appliquera un supplément de 15%.

En cas d'augmentation soudaine et temporaire du carburant, Les loulous woof pourra ajouter une taxe supplémentaire exceptionnelle en fonction de l'augmentation et du secteur d'intervention.

9.4 Tarifs pour la prestation « Visite à domicile et balade »

Les tarifs sont le nombre de visite à domicile et de balade par semaine.

- 1 heure : 30€ pour 1 visite | 40€ pour 2 visites | 50€ pour 3 visites | 60€ pour 4 visites.
- 1 heure 30 : 40€ pour 1 visite | 50€ pour 2 visites | 60€ pour 3 visites | 70€ pour 4 visites.
- 2 heures : 50€ pour 1 visite | 60€ pour 2 visites | 70€ pour 3 visites | 80€ pour 4 visites.

Pour toute prestation au-delà de 10kms de Corbeil-Essonnes ainsi que pendant les jours fériés, un supplément de 15% par visite sera appliqué.

Les loulous woof se réserve le droit de refuser une prestation au-delà de 10kms de Corbeil-Essonnes.

Aucun frais supplémentaire si la prestation concerne plusieurs animaux, la durée de la visite devra être adaptée en conséquence.

En cas de frais de déplacement supplémentaire Les loulous woof appliquera un supplément de 15%.

En cas d'augmentation soudaine et temporaire du carburant, Les loulous woof pourra ajouter une taxe supplémentaire exceptionnelle en fonction de l'augmentation et du secteur d'intervention.

9.5 Paiement

Les loulous woof accepte uniquement le paiement par virement bancaire (un RIB sera communiqué lors du paiement).

Les paiements pour les contrats longue durée sont à régler mensuellement à la signature du contrat (exemple : signature du contrat le 12 septembre : 1er virement le 12 septembre à la signature, le suivant sera le 12 octobre)

Les paiements pour les contrats d'un mois, le paiement sera effectué à la signature du contrat.

- En cas de non-respect des délais de paiement, des pénalités de retard seront appliquées. Les frais apparaitront sur la facture du mois suivant.
- Les pénalités de retard de paiements s'élèvent 10€ pour les retards de 5 jours à 8 jours et 15€ pour les retards de 9 jours à 12 jours. Au-delà de 12 jours de retard de paiement, Les loulous woof se réserve le droit de suspendre ou d'annuler les prestations à venir sans préavis, jusqu'à régularisation complète de la situation. À défaut de régularisation au-delà de 30 jours de retard de paiement, Les loulous woof se réserve le droit d'engager toute procédure nécessaire au recouvrement des sommes dues.

10. Annulation, arrêt ou poursuite de la prestation

10.1 En cas de hors délais de rétractation, celui ne sera pas restitué en cas d'annulation de la part du propriétaire, sauf en cas de décès de l'animal concerné par la prestation.

10.2 En cas de retour anticipé du client avant la date de la dernière visite prévue, le propriétaire devra en informer Les loulous woof le plus tôt possible, la prestation devra tout de même être réglée dans son intégralité.

10.3 Si la prestation doit se poursuivre au-delà des dates initialement prévues, le propriétaire s'engage à prévenir Les loulous woof le plus tôt possible. Selon ses disponibilités, Les loulous woof pourra accepter ou refuser la demande du propriétaire. La poursuite de la prestation sera effectuée aux mêmes conditions que le contrat initial et fera l'objet d'une facturation complémentaire.

10.4 Dans le cas d'une annulation exceptionnelle d'une prestation à l'initiative de Les loulous woof, le propriétaire sera averti au plus vite afin de lui proposer un report du service.

Dans le cas où aucune autre disponibilité n'est possible, cette annulation entrainera le remboursement au client des prestations non encore réalisées peu importe le type de contrat. Aucune demande de dommages et intérêts ne saurait, dans ce cas, être formulée à l'encontre de Les loulous woof.

11. Photographies

Les loulous woof peut réaliser des photos ou vidéos des animaux du client durant la prestation. S'il accepte, Les loulous woof pourra alors reproduire les images réalisées à des fins promotionnelles sur la page Instagram ainsi que tout autre support. Seules les photos et vidéos représentant des animaux pourront être utilisées librement par Les loulous woof.

Aucune mention pouvant porter atteinte à la vie privée du propriétaire ne pourra accompagner l'image publiée si ce n'est le prénom de l'animal ou des animaux. Les photographies ou vidéos sont l'entière et pleine propriété de Les loulous woof. En cochant la case prévue à cet effet dans la partie « autorisations » du contrat de prestation, le propriétaire accepte ces conditions.

12. Garanties

Les loulous woof a souscrit une Assurance professionnel « Multi Pro » auprès de la compagnie d'assurance du Crédit Mutuel IARD SA. Les loulous woof est titulaire de l'ACACED (Attestation de Connaissances des Animaux de Compagnie d'Espèces Domestiques) [n° 2025 /20a1-51e0] ainsi que le TAV (Transport d'Animaux Vivants), d'une initiation aux gestes de premiers secours canins et d'une formation Pet-sitter.

Les loulous woof s'engage à continuer de se former afin de garantir la qualité et la conformité de ses prestations.

13. Responsabilités

Les loulous woof ne peut en aucun cas être tenue pour responsable des accidents de nature imprévisible (crise cardiaque, mort naturelle, torsion…) ou si l'agressivité de l'animal empêche tout soin et sera dégagée de toute responsabilité lors de blessure ou de maladie de l'animal survenant pendant la prestation.

Les loulous woof n'a pas la qualité de gardien du domicile du propriétaire et ne saurait être tenue pour responsable en cas de vol ou dommages causés au domicile du propriétaire pendant toute la durée de l'absence de ce dernier.

Le propriétaire s'engage à s'assurer que l'animal se trouve bien à l'intérieur du logement lors de son départ. Les loulous woof décline toute responsabilité en cas de disparition d'un animal ayant accès à l'extérieur (balcon, cour, jardin, etc.) ou si une tierce personne est amenée à pénétrer dans le logement durant la période de prestation.

Les dommages causés par les animaux au domicile de leur propriétaire ne sont pas couverts. Le propriétaire atteste avoir souscrit une assurance responsabilité civile pour les dommages causés par son animal. Il atteste également avoir assuré son habitation.

Les services de garde et visites d'animaux à domicile n'entrent pas dans le cadre du service à la personne et ne sont donc normalement pas déductibles des impôts. Les factures fournies par Les loulous woof n'ont pas vocation à être utilisées en cas de contrôle. Les loulous woof se dégage de toute responsabilité en cas de fraude avérée.

14. Litige / médiateur

Conformément aux articles L616-1 et R616-1 du code de la consommation, en cas de litige non résolu par une solution amiable et ayant fait l'objet d'une réclamation écrite, le propriétaire à la possibilité de faire appel au médiateur de la consommation choisi par Les loulous woof : **CM2C** (cm2c.net)

15. Signature du contrat de prestation

En signant le contrat de prestation de visites à domicile, le propriétaire reconnait avoir lu et accepte donc les Conditions Générales de Prestation de Service concernant les visites à domicile pour animaux de compagnie.